



# Pumpernickel

**Pumpernickel en deuil :**  
voir page 2

## vivent les Autres !

Dans le concert cacophonique de marchands d'illusions sécuritaires et xénophobes, il est essentiel de manifester que la Vie peut être belle, qu'il existe des altruistes, bénévoles, désintéressés, bienveillants, qui savent que leur bonheur n'est complet que s'il est partagé. Ainsi *Pumpernickel* se fait-il un devoir de donner la parole à ceux qui n'ont comme soutien que leurs convictions, aux antipodes de petits appétits, esclaves d'ambitions (de) médiocres.

Amnesty International pour parler du sort que nous réservons aux réfugiés ; Un biologiste pour démonter ces thèses insupportables qui nous feraient racistes ;

Et parce qu'il est tellement plus enrichissant de le connaître, lire l'Autre, dans sa langue !

*Pumpernickel* aborde aussi, parce qu'il le faut bien, les questions municipales pour ouvrir l'espace de la discussion, de l'échange, de la confrontation en espérant que vous saurez vous y insinuer pour critiquer, proposer et bâtir.

Alors, à vous de jouer, sans vous laisser faire, sans compromission, sans collaboration, en résistant.

Antoine Michon

p.s. : et comme l'an dernier, bonnes vacances, ...et rendez-vous en septembre !

## AMNESTY INTERNATIONAL GROUPE 334 WISSEMBOURG

### CAMPAGNE REFUGIES

#### «LES DROITS DE L'HOMME N'ONT PAS DE FRONTIERES»

«Les gouvernements de la planète font de plus en plus souvent preuve d'une totale indifférence au sort des réfugiés» déclare aujourd'hui Amnesty International, en lançant sa campagne mondiale consacrée aux réfugiés. «Ils se moquent des conséquences que peuvent avoir des orientations politiques conçues délibérément pour empêcher des personnes fuyant des persécutions bien réelles de venir se réfugier chez eux».

«La panoplie des techniques de tenue à distance les réfugiés

est aujourd'hui si étendue qu'un nombre considérable de femmes et d'hommes n'ont pas la possibilité d'échapper aux menaces de torture ou de mort, ou bien sont renvoyés dans des pays où ils risquent d'être jetés en prison ou livrés à leurs bourreaux ou à leurs tortionnaires». (extrait du communiqué de presse du 19.3.97)

Les atteintes aux droits de l'homme qui provoquent l'exil forcé de millions d'êtres humains continuant d'être commises à grande échelle et sur un rythme (suite page 2)

Suite aux "déclarations" nauséuses d'un homme politique français malheureusement de premier plan, *Pumpernickel* publie la contribution remarquable de Christian Bienaimé, professeur de biologie, qui met en pièces de prétendues théories soi-disant scientifiques selon lesquelles il serait de bon ton de faire des

différences. Même si comme il le dit lui-même, il est très difficile à une démarche rationnelle de répondre à ce qui s'appuie sur l'ignorance et l'une des formes les plus rudimentaires de l'instinct, il est primordial de disposer d'arguments sérieux et précis à opposer à des élucubrations qui suscitent l'épouvante.

*Pumpernickel*

### Petite mise au point à propos de la notion de race...

D'après le petit Robert, une race (paragraphe groupe humain) est un groupe ethnique qui se différencie des autres par un ensemble de caractères physiques héréditaires (couleur de la peau, forme de la tête, proportions des groupes sanguins, etc...) représentant des variations au sein de l'espèce. Cette définition est elle-même dérivée de celle don-

née par Henri Vallois en 1944 (ancien directeur du Musée de l'Homme) : les races humaines sont des groupements naturels d'hommes présentant un ensemble de caractères physiques héréditaires communs. (suite page 3)

## sommaire

vivent les autres	p. 1	poésie	p. 5
Amnesty	p. 1&2	justice administrative	p. 5
"notion" de race	p. 1&3	déplacements	p. 6
deuil	p. 2	en bref	p. 6
ville moyenne	p. 4	triptyque	p. 6
cocardes	p. 5		

"PUMPERNICKEL" NE VIT QUE VOS DONTS.  
MERCIE DE LUI EN FAIRE PARVENIR AU  
26, RUE DES ROSEAUX ALTENSTADT 67160 WISSEMBOURG

les articles publiés dans "*Pumpernickel*" peuvent être reproduits sous réserve de mention de provenance

"*Pumpernickel*" directeur de publication : Antoine Michon  
dépôt légal : à parution ; n° ISSN : 1271-6332  
reprographié à 750 exemplaires par  
"ECLAIR REPRODUCTION"  
11 rue St Gothard 67000 STRASBOURG  
Tél.: 0388 362 262 Fax : 0388 370 369

# le deuil

Que l'on ne s'y trompe pas, si *Pumpnickel* arbore un signe de deuil sur sa première page, c'est bien qu'il a des raisons d'être triste. En accordant plus du quart des suffrages au représentant d'un parti politique qui cherche sa filiation aux confins de la barbarie et de la bêtise, qui ne fait pas mystère de trier entre bons et mauvais Français, qui envisage un Apartheid hexagonal, etc., la 8<sup>ème</sup> circonscription du Bas-Rhin n'a pas de quoi être fière.

Où sont les Résistants et les Humanistes qui ont donné à la région ses véritables lettres de noblesse ? Pour qui a eu le privilège de le rencontrer, Claude Vigée serait-il le dernier représentant de cette culture et de cette ouverture d'esprit, lui qui voyage entre la Basse-Alsace et la Haute-Judée. A sa place, c'est l'invective, l'injure et le délire paranoïaque.

C'est ce tableau qu'offre une Alsace désolante, resserrée, étriquée, qui prétend maintenant interdire à un chœur de chanter dans une église parce qu'il est musulman.

L'identité régionale ou les traditions n'ont évidemment rien à voir avec ces réflexes frustes et ces raisons à la petite semaine. On est loin de la nazification forcée, imposée par le Reich. Car c'est bien une démarche volontaire, libre et exempte de toute pression qui a amené ces milliers d'électeurs à voter pour ceux qui rêvent ... d'abolir les élections.

Ce hara-kiri collectif glace le sang, tant est insupportable l'arrogance de ces gens qui s'en prennent maintenant aux uns et aux autres à cause de leur tête, de leur langue ou de leur religion.

Que faire ? D'abord, ne pas se laisser faire, répondre à l'insulte, témoigner de ses convictions, aller rechercher une à une les brebis égarées, reconstruire les ponts qui existaient entre nous, nous fréquenter, redonner à l'humanité un visage plus avenant que celui de la morgue et de la brutalité, en bref démontrer par les faits que ce sont les totalitaires qui n'ont rien à faire ici, et encore moins dans les urnes.

*Pumpnickel*

## « LES DROITS DE L'HOMME N'ONT PAS DE FRONTIÈRES »

suite de la page 1

soutenu, il est très probable que le nombre de personnes déplacées augmentera encore dans les années à venir.

*« Or, alors que le nombre de personnes ayant besoin d'être protégées au niveau international ne cesse de croître, le souci principal des gouvernements de la planète semble être de maintenir à l'écart de leurs frontières ces hommes et ces femmes en détresse. Ils devraient au moins protéger les réfugiés jetés sur les routes par les grandes crises des droits de l'homme. »*

En 1951, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, les Nations Unies ont adopté la Convention relative au statut des réfugiés, qui devait répondre aux problèmes posés par les déplacements massifs de populations. L'un des principes fondamentaux de ce texte et du droit international en général est celui du non-refoulement. En vertu de ce principe, nul ne peut être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté serait en danger.

*« Pourtant, près d'un demi-siècle après la rédaction de la Convention, de nombreux faits tendent à prouver que ce principe n'est absolument pas respecté, puisque des réfugiés sont renvoyés dans des pays où leur vie ou leur liberté sont menacées »,* dénonce Amnesty International.

*« Ce sont les gouvernements qui ont établi les règles à suivre en matière de réfugiés. Ils doivent maintenant respecter ces règles. L'attitude de plus en plus restrictive des gouvernements à l'égard des réfugiés constitue une véritable négation de leurs engagements nationaux et internationaux. »*

*« Sans doute les gouvernements ont-ils le droit de contrôler leurs frontières, mais ils ne peuvent pas refuser aux personnes qui s'y présentent la possibilité de présenter une demande d'asile. »*

### Quelques chiffres (HCR au 01.01.1996) :

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estime à **50 millions** le nombre de personnes qui ont été obligées à fuir leur foyer ou leur région. Il vient en aide à plus de 26 millions d'entre elles :

- ◆ 13 236 500 réfugiés
- ◆ 4 662 200 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
- ◆ 3 339 500 personnes rapatriées dans leur pays
- ◆ 4 865 000 personnes en situation assimilable à celle des réfugiés ou des déplacés non reconnues.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les changements récents notamment dans la région des Grands Lacs et en ex-Yougoslavie.

**80% des réfugiés se trouvent dans les pays les moins développés. 80% des réfugiés dans le monde sont des femmes et des enfants. Les dix premiers pays d'accueil: Iran, Congo ex-Zaïre, Pakistan, Tanzanie, RF Yougoslave, Etats-Unis, Guinée, Allemagne, Soudan, Ethiopie.**

### **POURQUOI UNE CAMPAGNE SUR LES REFUGIES ?**

Amnesty International lance une campagne sur les réfugiés parce que les gouvernements manifestent une indifférence de plus en plus choquante à l'égard des conséquences des mesures politiques qu'ils ont prises. Ces mesures interdisent à des personnes, poussées à fuir leur pays par la crainte de persécutions, de venir chercher refuge auprès de pays d'accueil.

Amnesty International veut rappeler au monde que chaque réfugié est un être humain, avec une vie bien réelle et des peurs qui ne sont que trop fondées. Amnesty International veut s'assurer que toute personne cherchant un refuge ait la possibilité de déposer une demande d'asile. En un mot, Amnesty veut que les gouvernements cessent de fermer la porte aux réfugiés et qu'ils respectent l'engagement qu'ils ont pris de protéger les personnes qui fuient pour rester en vie, lorsqu'ils ont ratifié la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés de 1951 (dite Convention de Genève).

**Le groupe 334 de Wissembourg participe activement à cette campagne qui sera ponctuée de différentes actions au courant de l'année.**

Vous pouvez contacter le groupe 334 au 26, rue du Moulin 67160 Oberhoffen-lès-Wissembourg tel 0388543339

## Petite mise au point à propos de la notion de race, suite de la page 1

La notion de race n'est donc fondée **que** sur des critères biologiques dont le caractère héréditaire est bien établi. Ainsi définie, il revient aux biologistes et aux généticiens de vérifier la validité des critères utilisés et de la notion qui en découle. Historiquement, la notion de race a été longtemps, et est encore, défendue par des anthropologues au nom de critères taxinomiques employés "couramment" pour les espèces autres que l'espèce humaine par les zoologues et les botanistes notamment (taxinomie : science des lois de la classification des formes vivantes en famille, genre, espèce, race ?). Que disent les taxinomistes de ce problème ? On peut citer Ernst Mayr : "*ce n'est que dans quelques espèces que l'on reconnaît des sous-espèces*" (Howard University Press, 1982 p. 289)

Pourquoi la notion de race (équivalente à celle de sous-espèce) n'est-elle pas aussi évidente qu'il semble et est-elle aussi peu fréquemment utilisée en zoologie ?

Wilson et Brown ont montré (Systzod, 2, 97, 1953) sur la base de leurs études sur l'oiseau de Paradis que les différents caractères morphologiques sur lesquels s'appuient les taxinomistes varient géographiquement mais ne varient pas de concert.

Le même phénomène a été observé par le naturaliste américain J.-A. Moore chez la grenouille Rana pipiens pour des caractères physiologiques.

De plus il apparaît que le nombre de races discriminables par les naturalistes s'accroît en fonction du nombre de critères pris en compte.

Pour ces raisons, de nombreux biologistes et naturalistes en sont venus à penser que la classification raciale des animaux était inutile. Citons Stephen Jay Gould : "*il n'est pas nécessaire de diviser les espèces animales en sous-espèces (= races). La sous-espèce est une catégorie de convenance. Il vaut mieux travailler à établir la carte des*

*variations géographiques sans leur imposer des critères subjectifs d'une division formelle.*" (Darwin et les grandes énigmes de la vie p.210 Ed. Pygmalion 1979)

Que donnent ces cartes dans l'espèce humaine ? Les cartes de répartition des groupes sanguins A, B, O, Rhésus, des groupes tissulaires HLA, de formes variées d'enzymes telles que la 6-phospho-glucose-déshydrogénase, etc... ont été établies depuis la dernière guerre mondiale. Toutes ces cartes montrent deux phénomènes :

1. les distributions des fréquences des différentes formes de gène codant pour chacun de ces caractères sont continues (alors qu'elles devraient être discontinues lorsqu'on passe d'une région occupée par une race à une autre région occupée par une autre race).
2. ces différentes distributions de gènes ne se recouvrent pas entre elles (alors qu'elles le devraient si les races existaient).

Finalement, il apparaît que la classification de l'espèce humaine en grandes races repose sur le "choix" d'un petit nombre de caractères qui sont présumés varier en concordance (ce qui n'est pas le cas, comme le montre la biologie moléculaire). Ces constatations ont conduit Jean Hiernaux à affirmer "*les races sont des constructions largement arbitraires, non le produit d'une procédure objective*". (Bull. et mém. anthrop. Paris, 5, 281, 1978). Ce qui enlève à la notion de race toute validité.

Pour terminer, et éclaircir un peu plus les idées des plus récalcitrants, rappelons une dernière définition du petit Robert :

**DOMESTIQUE** (animaux) : *qui vit auprès de l'homme pour l'aider ou le distraire, et dont l'espèce, depuis longtemps apprivoisée se reproduit dans les conditions fixées par l'homme.* Les conditions auxquelles il est fait allusion sont celles réunies dans la méthode dite des croisement - sélection.

Les races de chiens, de bovins,

etc... ont donc tout simplement été créés par l'homme et ne constituent en aucun cas un argument en faveur de l'existence des races biologiques d'hommes.

**Christian Bienaimé**

D'après Marcel Blanc, *les races humaines existent-elles ?* La Recherche Juillet-Août 1982

### Pour en savoir plus :

**Ces livres sont consacrés aux races humaines**

n H.V. Vallois, les races humaines, PUF, 1976, (9<sup>ème</sup> édition)

n S.M. Garn, les races humaines, Vigot Frères, 1964

n S. Moinar, races types and ethnic groups Prentice-Hall 1975

Les livres suivants contiennent un-des chapitre-s sur les races humaines :

n Th. Dobzhansky, l'hérédité et la nature humaines, Flammarion 1969

n Th. Dobzhansky, l'homme en évolution, Flammarion 1969

n P. Farb, Humankind, Jonathan Cape 1977

n Th. Dobzhansky, F.J. Ayala, G.L. Stebbins, J.W. Valentine, Evolution, Freeman, 1977

n Jacques Ruffié, de la biologie à la culture, Flammarion 1976

n Jacques Ruffié, traité du vivant, Fayard, 1982

n Albert Jacquard, éloge de la différence, Seuil, 1978

n Albert Jacquard, au péril de la science, Seuil, 1982

n S.J. Gould, Darwin et les grandes énigmes de la vie, Pygmalion, 1979

**Les livres suivants concernant le racisme à notre époque :**

n le racisme devant la science, UNESCO-Gallimard, 1973

n L. Poliakov, le racisme, Seghers, 1976

n M. Billig, l'internationales raciste, F. Maspéro, 1981

**Voir aussi la revue "le genre humain", n°1, Fayard, 1981.**

# Contrat Ville Moyenne : précisions sur un débat qui n'a jamais eu lieu

Face au déluge de bonnes nouvelles et d'effets d'annonce quant au contrat qui lie la ville à la région, il est nécessaire de "recadrer" le débat en fournissant au citoyen parfois électeur des éléments propres à éclairer sa lanterne (sources : commission permanente du Conseil régional d'Alsace).

## D'abord quels objectifs ?

Selon les textes réglementaires, il s'agit

- de conforter les fonctions urbaines (services publics et privés aux entreprises et à la population) de la ville moyenne en vue de favoriser la desserte et le développement de la zone rurale d'influence,
- d'affirmer les vocations et fonctions spécifiques de chaque ville moyenne.

Ces objectifs sont indissociables du Projet Alsace 2005 qui définit un aménagement du territoire autour

- d'une part des trois grandes villes d'Alsace
- d'autre part des relations à renforcer entre villes, villages et bourgs.

## Et quels types d'actions :

Animation et investissement dans les domaines

- économiques (développement), sociaux, culturels et de formation d'une part,
- des équipements *structurants* et de leurs accès (transport, santé, culture, aménagement lié à la fonction de service) d'autre part.

La mise en place de ce type de contrat donne lieu à l'embauche d'un chargé de mission chef de projet qui réalise une "étude" (coût : 400 000 F env. dont la moitié est prise en charge par la région). La ville moyenne doit être un fédérateur des bourgs centres ou bassins de vie qui l'entourent. Elle doit se doter d'un projet de développement pour elle et pour son territoire en conjugant logique de développement et logique d'aménagement. La pleine réalisation est atteinte lorsque les secteurs ruraux sont prêts à participer financièrement à la réalisation et au fonctionnement des équipements situés dans la ville moyenne. En attendant, Etat et Région apportent des aides, en concertation avec les Départements.

Cette remarque prend toute sa valeur dans l'affaire du gymnase du lycée. Alors que la ville [et le SIVOM constitué] n'aurait plus qu'une poignée de millions à déboursier, des communes proches se font encore tirer l'oreille pour financer les équipements extérieurs (dont la réalisation est

encore problématique), stade de football et piste d'athlétisme.

## Et Wissembourg là-dedans ?

Il faut se demander si les actions proposées par la ville et retenues par la région s'inscrivent dans le cadre défini ci-dessus.

Les aménagements [discutables] engagés dans le cadre de la "grande traversée" de la ville doivent-ils être compris comme participant du rayonnement de la ville, et à ce titre être payés par l'ensemble des contribuables alsaciens ? Rappelons que c'est le conseil municipal qui s'est prononcé et que la communauté de communes [qui n'existait pas encore] n'est pas impliquée dans l'affaire.

De même, les membres du CRAT (comité régional d'aménagement du territoire) savaient-ils le 29 avril 1997 que la place de la République dont ils approuvaient la rénovation avait déjà été refaite il y a 10 ans quand on en avait chassé les voitures. Ont-ils été invités à suggérer, comme le vœu en avait été émis le 3 juin 1994 (voir Pumpnickel N°1) lors de cette mémorable réunion publique, qu'une place soit enfin réservée aux vélos dans les déplacements en ville ? Si l'on veut donner une image résolument novatrice de la ville, il ne peut être question que la voiture particulière bénéficie encore d'un traitement de faveur.

On s'interroge également sur l'intérêt d'une réfection de l'autre place, celle du Marché-aux-Choux alors que la rue qui les relie ne sera(it ?) pas touchée par la grâce de la manne régionale.

## Des points en suspens :

Si l'orientation européenne est toujours aussi payante, des mises au point doivent être faites. Ainsi le glas du "modèle wissembourgeois" en matière d'enseignement de l'en allemand a-t-il sonné quand le bilan en a été fait. Et ce sont bien les classes bilingues type ABC-M qui figuraient parmi les atouts de la ville, vantées par ceux-là mêmes qui ont tout fait pour en empêcher l'éclosion. La création de l'école d'ingénieurs est toujours en pointillés. Entre la création d'une **Task Force** qui a(urait ?) remis son rapport en février 1997 et les études de faisabilité, les futurs étudiants voudront bien attendre encore un peu. En comparaison, les zones d'activité et le projet santé-IRM paraissent plus sérieux pour l'instant. On se perd également en conjectures

lorsque le maire déclare que tout ce montage servira à diminuer les charges de fonctionnement sans réduire l'investissement. Il y a là une dérive qu'il convient de dénoncer vigoureusement, le contrat "ville moyenne" ne devant en aucun cas servir à assurer les fins de mois d'une municipalité imprévoyante. En clair, l'investissement, c'est dans le contrat, le fonctionnement, non. On nous rejoue la chanson de la fusion Altenstadt-Wissembourg (à laquelle Pumpnickel consacrera quelques lignes...) qui a permis de gonfler artificiellement la dotation globale de fonctionnement de la ville pendant quelques années. Puis vint l'heure des comptes, et pour Altenstadt, celle des mécomptes.

## Les réalisations prochaines :

- Une nouvelle salle au Relais !

Alors que les salles de réunion existent (ancien lycée et son annexe) ou abondent c'est selon, on envisage d'en créer une nouvelle à l'école Wentzel et de dépenser encore plus d'un million de Francs pour ça.

- Le petit train...

Il vaut aussi son pesant d'or. Tel qu'il est défini dans les fiches (N°7.2), il doit assurer un service de transport en commun intra urbain, et faire visiter la ville et les communes avoisinantes, dont une allemande. Sans oublier une "signalétique" qui ne coûtera qu'un tout petit million, voilà un jouet qui peut réjouir les mines.

On attend surtout celles des touristes ballottés dans une petite ville dont on fait le tour à pied en moins de 2 heures qui joueront au petit-huit horizontal pour passer le temps. Mais ne gâchons pas notre plaisir.

## Des points positifs :

- Le rachat de la maison Stanislas

Bien que l'opération ne soit pas aussi indolore qu'annoncé, il est rassurant que ce joyau ne soit pas livré à la cupidité du marché immobilier.

- Les actions extra-muros

A ce titre, on trouve tant l'hippodrome que la cave coopérative ou l'embryon d'un transport en commun raccordant les communes avoisinantes. C'est probablement là que les objectifs cités en début d'article sont traduits le plus conformément. Et ce sont ces actions presque marginales qui auraient dû mobiliser la majorité de ces 15 millions de Francs en jeu. A méditer.

**Antoine Michon**

# les cocardes

... suite ...

Comme il fallait s'y attendre, le dernier numéro a fait réagir les "encocardés" qui pensent, en toute bonne foi (?), pouvoir arborer ce signe extérieur d'importance. *Pumpnickel* maintient bien entendu toutes ses affirmations car il ne craint aucun démenti. Il suggère néanmoins à tous ceux que le doute habiterait encore, de se renseigner auprès des services compétents de l'Administration. Un simple coup de téléphone suffit à rassurer les angoissés, et à faire taire les imprudents ou les mal-renseignés. Signalons-leur à tout hasard que la malette du député contient cette fameuse cocarde qu'il a le droit d'accrocher à son pare-brise, lui ; les formidables conseillers municipaux, généraux ou régionaux ne sont pas réglementairement dotés de tels attributs.

Et pour continuer sur ce sujet qui visiblement ennuie (comme celui des immatriculations "remarquables"), un témoin rapporte que le 25 mars 1997, il lui a été impossible d'emprunter le trottoir longeant la salle des fêtes d'Altenstadt. Une multitude de prestigieux véhicules appartenant à d'éblouissants personnages, exhibant ces fameuses cocardes dont on se demande finalement à quoi elles servent, encombraient le passage, obligeant le vulgaire à risquer sa vie sur la rue Principale [risquer est le mot tant la vitesse y est excessive malgré la "zone 30" plus formelle que réelle]. Et que se passait-il ce mardi ? Il semble qu'une réunion regroupant des magistrats municipaux autour de Madame le Sous-Préfet justifiait cette occupation abusive de l'espace réservé aux piétons. Alors qu'un parc de stationnement est à proximité et que l'avenue Général-de-Gaulle n'est pas loin. Nul doute que le représentant de l'Etat se sera fait un devoir de rappeler à ce docte et considérable aréopage les rudiments du respect des lois et règlements, en leur recommandant de commencer par les appliquer eux-mêmes.

Quant au témoin, en plus d'une méditation forcée sur l'(in)égalité républicaine et l'inanité de l'existence, il prétend avoir reçu une bien belle leçon de savoir-vivre dont il se serait aisément passé.

*Pumpnickel* aimerait bien avoir maintenant conclu cette rubrique un peu dérisoire mais Ô combien nécessaire et tellement révélatrice des caractères.

**Antoine Michon**

"Böyle yasanmaz"

Hatırla her geçen gün ölenleri  
Çaresiz direnenleri  
Ve dünyanın kaderini...  
Bir kez daha dogmayan bebekleri  
Açlıktan eriyenleri  
Ve insanlign kaderini  
Böyle yasanmaz  
Artık bu gidise dur demek lazim  
Umutsuz kalinmaz  
Artık sevmek ve sevilme lazim  
Böyle yasanmaz  
Birakin artik  
Biz de mutlu yasayalim

Suat Suna

texte proposé et traduit par Turkan Bayrak

"On ne peut pas vivre comme cela"

Souviens-toi de ces jours passés, des morts  
De ces désespérés qui se battent  
Et du destin de la terre...  
De ces bébés qui ne naîtront plus  
De ceux qui meurent de faim  
Et du destin des êtres.  
On ne peut pas vivre comme cela  
Il serait temps de mettre un terme à ce départ  
On ne peut pas rester sans espoir  
Il serait temps d'aimer et d'être aimé  
On ne peut pas vivre comme cela  
Laissez à présent  
Que nous ayons aussi droit au bonheur !

## justice administrative

Sa cour, le Tribunal administratif, peut être saisie par tout un chacun quand il veut demander des comptes en matière d'administration. Ainsi est-il arrivé que le Préfet du Bas-Rhin saisisse cette juridiction pour contester le plan d'occupation des sols de la ville de Strasbourg il y a quelques années.

La démarche est simple et accessible à tous. Elle a le grand avantage d'être gratuite, si l'on excepte le timbre fiscal de 100,- F, plus symbolique que dissuasif. Le plaignant doit établir un mémoire dont la forme est plus ou moins codifiée, mais s'agissant d'un particulier, le TA sait se montrer compréhensif. L'important est de faire la preuve que l'on a été victime d'un abus de pouvoir de la part de l'administration dont on conteste la décision. Par exemple, dans le cas d'un arrêté municipal qui semblerait un peu trop taillé sur mesure dans un sens ou un autre, il peut être établi que la commune, et son représentant le maire, ont outrepassé leur pouvoir pour prendre une décision inéquitable.

S'il est recommandé à un particulier de s'entourer des conseils d'un avocat qui connaît les termes exacts et les formulations, une collectivité est en position très avantageuse. Elle doit disposer en la personne de son secrétaire de mairie ou de son secrétaire général selon son importance, d'un personnage rompu aux questions juridiques. C'est d'ailleurs dans les diplômés de droit administratif que les mairies recrutent leurs fonctionnaires d'autorité, leurs responsabilités découlant de la décentralisation ayant considérablement alourdi leurs charges.

Pour reprendre le fil, quand un particulier, un commerçant non-sédentaire par exemple, dépose un

recours devant le TA, la mairie reçoit le mémoire du plaignant et dispose d'un délai de 3 mois pour y répondre. Pour un spécialiste de droit administratif, c'est presque une formalité, un sujet de travaux dirigés en quelque sorte. Il n'en coûte par conséquent pas un Franc à la commune qui fait travailler l'un de ses agents pour s'occuper de traiter l'une des décisions qu'elle a été amenée à prendre et dont il est normal qu'elle la justifie. Pas besoin pour elle d'engager des frais d'avocat, ou alors ce serait la reconnaissance que le personnel qu'elle emploie ne donne pas toutes les garanties de compétence, ce qui est par définition exclu. Ce mémoire en retour comme on l'appelle est transmis au plaignant qui peut y répondre et ainsi de suite jusqu'à ce que le tribunal ou l'un des plaignants estime qu'il n'y a plus lieu d'argumenter.

L'épilogue de tout cela intervient lors de la décision du TA, dont l'appel est possible au cas où l'un des protagonistes s'estimerait injustement débouté ou condamné. A l'inverse, s'il n'y a pas appel, cela revient à la reconnaissance de la justesse d'une décision satisfaisante pour les 2 parties. Il est normal que le TA quantifie le préjudice causé à l'une des parties et condamne à une amende, 3 000,- F par exemple, la collectivité qui se sera mal conduite. Dans ce cas, les seuls frais à la charge de la commune, et supportés par le contribuable, seront du montant de l'amende et rien d'autre. Pour être juste, il arrive aussi que le TA condamne un plaignant pour recours abusif, cela afin de limiter les démarches excessives. C'était notre rubrique "rien que la vérité, mais toute la vérité".

**Pumpnickel**

**original indisponible**

**les excuses de la rédaction**

"...*Quant aux manifestants qui défilent* [à Strasbourg ce week-end pascal, ndlr],  
*ils pleureront des larmes de sang !...*"

Composition triptyque de Martine Wang, offerte à *Pumpernickel*.

Paradoxe : c'est sans doute de l'ombre brune que l'on veut nous imposer que  
jaillira l'éclatante lumière du vrai sens de l'humanité.

**bref en bref en bref en bref en**

*Pumpernickel* a été cité et remarqué par la revue "Silence" dans son spécial "alternatives en Alsace". Supervisé par Richard Hamm, journaliste indépendant, ce numéro fait le tour de tout ce qui invente autrement dans la région. Notre héros y voisine avec les grandes figures de l'écologie et du pacifisme régionaux.

Cette revue n'est pas distribuée en kiosque mais seulement disponible par abonnement. Vous pouvez vous la procurer ainsi qu'une multitude d'anciens numéros traitant des sujets les plus variés, mais tous en rapport avec la sauvegarde de l'environnement au sens le plus large en écrivant à

**Silence**, 9 rue Dumenge,  
69004 LYON

On ne saurait trop recommander de s'abonner !

# DEPLACEMENTS

... suite ... suite ... suite ... suite ... suite

## SITUATION ACTUELLE

La situation frise l'inextricable sur le front des déplacements. Alors que nous ne sommes pas encore remis des modifications occasionnées par les fêtes de la Pentecôte (rue Bannacker à double sens), voilà que le sens de cette rue change, rempaçant le "ouest-est" par le "est-ouest". Sans doute est-ce pour se mettre en rapport avec le sens de l'Histoire (les grandes migrations des peuples se sont en effet le plus souvent faites du Levant vers le Couchant), mais au moins aurait-on pu en "haut-lieu" prévenir le bas-peuple de ce qui se tramait. Bref, les occasions de collisions auront été nombreuses ce samedi 31 mai 1997 !

## QUELLE COHÉRENCE ?

Si toute cette agitation avait un sens et devait nous préparer à des modifications de fond sur la façon dont nous gérons nos allées et venues ! Que nenni, car plus ça change et plus c'est pareil. Le seuls à bénéficier de ce nouvel et provisoire (?) arrangement sont les riverains de la rue de l'Étang-du-Cygne qui voient ainsi une grande partie du trafic dévié par la place de la Foire. Pour la rue Bannacker, c'est autre chose : les autos arrivent bien à toute allure dans cette portion étroite, sans obstacle pour ralentir leur progression. Il faut se rappeler que lors de la réunion de présentation de la

"grande traversée", les représentants du bureau d'étude avaient insistés sur l'obligation de ralentir le flux de l'entrée en ville, ce qui justifiait le sens unique ouest-est, avec la volonté de fixer le maximum de véhicules place de la Foire. Car une ville où l'on vit bien est une ville de laquelle on a extrait les voitures particulières à l'origine de nuisances que plus personne n'ose nier.

## DES COULOIRS POUR LES VÉLOS !

Mais il y a plus grave, c'est cette obscure obstination des responsables de la circulation en ville qui ne veulent toujours pas comprendre que c'est leur intérêt que de promouvoir la circulation des 2-roues en général et des bicyclettes en particulier. A cet égard, une seule et spectaculaire mesure s'impose, qui consiste à permettre aux vélos d'aller par le plus court chemin, en ligne droite, de la mairie jusqu'à l'immeuble Germania, et ce dans les 2 sens. Puisque des petites rues de la ville sont accessibles sans restriction aux voitures, rien ne s'oppose à ce qu'une artère suffisamment large réserve un couloir cyclable sur sa partie droite ou sa partie gauche. Cette mesure simple et peu coûteuse a déjà été exposée dans ces colonnes ou publiquement sans que réponse y soit donné. Il est encore temps de se reprendre.

## STATIONNEMENT-SQUATT !

Pour le reste, il est toujours aussi problématique de marcher à pieds sur le trottoir de la rue Nationale. Les distributeurs automatiques de billets de banques se contentent de rythmer le turnover des voitures garées sur les bandes d'interdiction. Et cela vaut pour la rue de la Gare et la route d'Altenstadt, victimes du même syndrome. C'est le perpétuel combat entre l'égoïsme un peu simplet ("*j'ai bien le droit de faire ce que je veux*") et l'intérêt général ("*... surtout si mon attitude n'est pas cause de désagréments pour autrui.*"). Evidemment, des esprits chagrins pourront toujours vitupérer à l'encontre de ces cyclistes qui se jouent des embouteillages créés par l'usage immodéré de la voiture.

## POST SCRIPTUM

Il faut aussi mentionner le problème créé de toutes pièces et maintenant intenable de l'accès au lycée : il existe maintenant des "heures de pointe" à Wissembourg, version hard d'un progrès dont nous nous serions passés. Il n'est plus étonnant de voir les voitures pare-choc contre pare-choc de la gendarmerie à la gare ! Sans oublier la vie faite aux riverains de la rue de la Paix, qui n'est paisible que de nom. C'est l'enfer déclarait une riveraine, avec son cortège de désagréments (plus de vie dehors, fenêtres fermées, stress, énervement, etc.)

*Pumpernickel*